



Veille réglementaire Produits phytosanitaires Octobre 2013

Cette lettre de diffusion est conçue et réalisée par l'iteipmai pour le compte de Terres d'Innovation.

Inscription à l'annexe I	Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique	Extension d'usage
Nouvelles autorisations provisoires	Non approbation (retrait) de substances actives	Retrait d'usage
Réglementation	Sécurité applicateur	

Substance active approuvée / Inscription à l'annexe I

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Extension d'usage

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Nouvelles autorisations provisoires

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Non approbation (retrait) de substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Retrait d'usage

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Réglementation

A noter : Une **nouvelle version de l'arrêté** établissant **la liste des substances** définies à l'article R .213-48-13 du code de l'environnement relatif à la redevance pour **pollutions diffuses** vient d'être publiée dans le JORF du 27 septembre 2013.

[>> Voir l'arrêté](#)

Evaluation de risque des substances actives

1,4-dimethylnaphthalene (CAS 571-58-4)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active « régulateur de croissance » 1,4-dimethylnaphthalene.

[>> Lien](#)

metaflumizone (CAS 139968-49-3)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active insecticide metaflumizone.

[>> Lien](#)

thiosulfate d'argent (CIPAC 762)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active « régulateur de croissance » thiosulfate d'argent.

[>> Lien](#)

Evaluation des LMR existantes – articles 12(1) et 12(2) du règlement 396/2005

benalaxil (CAS 71626-11-4) – article 12(2)

Les propositions de LMR ont donné lieu à une évaluation de risque pour le consommateur. Bien qu'aucun risque apparent pour le consommateur n'ait été identifié à partir de ces propositions, certaines informations réglementaires requises manquent encore à ce jour. L'évaluation de risque pour le consommateur ne doit donc être considérée qu'à titre indicatif. L'EFSA recommande que les LMR actuelles fixées pour le benalaxil soient maintenues (à l'exception de la LMR raisin de table), jusqu'à ce que la révision des LMR puisse être finalisée.

[>> Lien](#)

cyprodinil (CAS : 121552-61-2) – article 12(2)

Les propositions de LMR ont donné lieu à une évaluation de risque pour le consommateur. Bien qu'aucun risque apparent pour le consommateur n'ait été identifié à partir de ces propositions, certaines informations réglementaires requises manquent encore à ce jour. L'évaluation de risque pour le consommateur ne doit donc être considérée qu'à titre indicatif. Certaines LMR proposées doivent encore être étudiées.

[>> Lien](#)

Proposition de modification des LMR

cyazofamid (CAS 120116-88-3)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **cyazofamid** sur **raisin de table et de cuve**.

[>> Lien](#)

flubendiamide (CAS 272451-65-7)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **flubendiamide** sur **fraises**.

[>> Lien](#)

folpet (CAS 133-07-3)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **folpet** sur **raisin de table**.

[>> Lien](#)

isopyrazam (CAS 881685-58-1)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **isopyrazam** sur **autres légumes-racine et légumes-tubercules, poivre et cucurbitacées**.

[>> Lien](#)

propyzamide (CAS 23950-58-5)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **propyzamide** sur **fleurs, feuilles et racines des infusions séchées**.

Les essais résidus présentés par l'état membre rapporteur ont permis de conclure, pour les cultures de PPAM, aux résultats suivants :

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
			LMR proposée (mg/kg)	Remarque
0631000	Fleurs (infusions séchées)	0.05*	0.4	Données suffisantes. Aucun risque identifié pour le consommateur. Applicabilité de la méthode d'analyse des résidus de propyzamide à confirmer.
0632000	Feuilles (infusions séchées)	0.05*	0.4	
0633000	Racines (infusions séchées)	0.05*	0.02*	

[>> Lien](#)

thiacloprid (CAS 111988-49-9)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **thiacloprid** sur **épinard et feuilles de bette**.

Les essais résidus présentés par l'état membre rapporteur ont permis de conclure aux résultats suivants :

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
			LMR proposée (mg/kg)	Remarque
0252010	Epinard	0.02*	0.15	Données suffisantes. Aucun risque identifié pour le consommateur.
0252030	Feuilles de bettes	0.02*	0.15	

[>> Lien](#)

thiobencarbe (CAS 28249-77-6)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **thiobencarbe** sur **riz**.

[>> Lien](#)



Sécurité applicateur

Contrôle des pulvérisateurs

[>> Consulter la dernière liste publiée des organismes agréés](#)



Si vous souhaitez vous désinscrire à cette lettre de diffusion, [cliquez ici](#).
Recommander la veille réglementaire Terre d'Innovation, [cliquez ici](#).